



Communiqué

FORMATION PROFESSIONNELLE : De l'éducation permanente à l'employabilité.

Avec la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel », le gouvernement déstructure le système de formation continue des adultes initié en 1971. Il parachève l'abandon d'une conception émancipatrice de la formation des citoyens, et renforce la tutelle des employeurs sur leurs salariés.

En partant du constat que le système de formation n'est pas à la hauteur des enjeux de notre temps et des attentes des citoyens, E. Macron et M. Penicaud parlent de simplification, de liberté mais en fait libéralisent la formation professionnelle pour en faire un objet de consommation et non pas d'émancipation.

Ainsi, **les droits à la formation** à travers le C.P.F sont monétarisés à hauteur de 500 euros par an, plafonné à 5 000 euros sur 10 ans. De ce fait, pour accéder à un CAP fleuriste, il faut 10 ans de financement, pour une formation d'ambulancier, 15 ans par exemple. En clair, cela signifie que le salarié, le privé d'emploi devra payer de ses propres deniers, s'endetter pour se former.

C'est cohérent avec ses objectifs généraux en matière de politique de protection sociale : renvoyer l'individu à la responsabilité de son « employabilité » ; comme de sa santé, de sa retraite, de son chômage... Cette stratégie vise à baisser ce qu'ils appellent le « coût du travail ».

Cela se traduit par une restructuration complète des dispositifs :

- La disparition du C.I.F. (seul dispositif dont pouvait disposer un salarié à son initiative)
- La fin de la notion d'éducation permanente, base de la conception de la formation continue issue de la Libération.
- L'ancien plan de formation des entreprises est remplacé par un plan de développement des compétences. Elle se concentre sur des actions correspondant à une adaptation étroite des salariés à leur poste de travail et abandonne de fait l'objectif global d'amélioration de leur qualification, reconnue dans les grilles salariales, en privilégiant l'élévation des compétences, notion floue fondée sur les savoir-faire et « savoir-être ».

En matière d'apprentissage, le MEDEF a eu aussi ce qu'il réclamait. Le pilotage de l'apprentissage, l'élaboration du contenu des formations, les ouvertures et fermetures de formations... tout cela est transféré aux branches professionnelles. Il s'agit d'une sorte de privatisation totale du pilotage de l'apprentissage au seul bénéfice des entreprises, hors du champ de la formation initiale professionnelle et sans pilotage public.

Les C.F.A. vont être rémunérés au contrat, les Régions vont perdre l'essentiel de la taxe d'apprentissage qui leur revenait, les conséquences sur les inégalités territoriales vont s'amplifier car les CFA les plus petits ou les plus fragiles, privés de moyens, risquent de fermer.

Les diplômes et les titres sont fragilisés au profit des blocs de compétences, non reconnus, déconnectés des salaires de référence et des grilles de classification. C'est la fin de la construction des rémunérations à partir des conventions collectives et des grilles. C'est la main libre laissée au patronat pour valoriser ou pas les compétences, pour les reconnaître ou pas, sans garantie collective pour les salariés.

Pour terminer ce tableau, **les lycées professionnels** ne sont pas épargnés. La réforme Blanquer conduit à une diminution des enseignements des élèves pouvant aller de 296h à 380h par an selon les sections en Bac Pro. Ce qui signifie : suppression d'au moins 1 500 emplois. Toutes les disciplines sont impactées y compris les professionnelles. Il s'agit de faire des lycéens professionnels des exécutants.

Ces politiques ont des conséquences concrètes pour les privés d'emplois et les salariés qui doivent se former. Mais elles ont aussi des conséquences pour les organismes de formation et leurs personnels.

Des milliers de **structures de formation** continue, notamment du secteur associatif sont en très grande difficulté, du fait de ces réformes. Elles n'ont plus aucune visibilité sur l'avenir, les financeurs actuels non plus à l'image des OPCA et autres FONGECIF. La disparition de ces derniers va conduire à 6 000 suppressions d'emplois.

Bien entendu, des structures comme l'AFPA, pivot central du service public de formation continue, sont dans l'œil du cyclone. Sous prétexte qu'elles ne correspondent plus aux besoins du marché de la formation, elles subissent depuis plusieurs années des restructurations successives avec le coup de grâce porté par le PSE actuel. L'AFPA, ce sont des formations de qualité, des plateaux techniques performants, de l'hébergement, de la restauration, de l'accompagnement des stagiaires, ect...

En PACA, elle est aggravée par **la politique conduite par le Conseil Régional** qui délaisse totalement la formation professionnelle. En 2019, pour la deuxième année consécutive, le budget de la formation (hors apprentissage) est en baisse. Après la quasi-disparition des formations d'accès aux savoirs de base il y a 3 ans, c'est maintenant l'ensemble des actions régionales qui sont touchées. Sans aucune vision, sans aucune ambition, cette politique vise uniquement à répondre, elle aussi, aux besoins supposés des entreprises.

Elle refuse d'utiliser des outils comme l'AFPA pour mettre en place des formations de qualité, sorties des appels d'offre et de la marchandisation dans le cadre d'un service public de la formation professionnelle. Elle aggrave encore plus la situation des organismes de formation en PACA dont certains ont du mettre la clé sous la porte et d'autres sont en grande difficulté.

La CGT appelle les salariés, les privés d'emploi, les jeunes à ne pas laisser ce sujet aux mains du patronat et à se mobiliser pour défendre le droit à la formation tout au long de la vie pour tous.

Marseille, le 8 Mars 2019

